# COURTELINE ET KAFKA AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Photo : https://www.april.org/education-les-logiciels-libres-partager-sans-compter

**A**ncien analyste-programmeur je découvre avec stupeur (et amusement, il faut le reconnaitre) que l'Administration de la Justice peut acquérir un logiciel à 2 milliards d'euros (Chorus-Pro c'est son nom) sans vérifier que ledit programme est conforme à un cahier des charges qu'elle est supposée avoir signé avec un prestataires de service !

Résultats : notre argent jeté par les fenêtres alors que ce ministère est parait-il en disette, et, une pagaille monstre dans la gestion des dossiers du ministère (expertises, commandes …). Cerise sur le gâteau, défense d'en rire, certains professionnels traînent l'Etat devant les tribunaux. Comme ils n'avaient rien à faire, ça tombe bien !

Il faut lire l'article du Canard enchaîné du 6 janvier 2016 pour y croire. Mme Taubira, au lieu de virer ses directeurs de Cabinet serait mieux inspirée de voir ce qui se passe du côté de son service des achats qui rédige les marchés.

Pour les non-initiés je précise que toute informatisation doit faire l'objet d'une étude préalable (faisabilité), d'une étude fonctionnelle (détermination des différents circuits de l'information dans l'entreprise), d'une étude technique (définition des fichiers et des traitements à mettre en place) et d'une période de tests sous le contrôle de l'acquérant avant d'avaliser le logiciel. Manifestement, pour arriver à la pagaille décrite dans l'article du Canard, il y aurait des coupables à tous les étages dans cette Bérézina logicielle. Pour votre information, sachez que le ministère de la Défense connait lui aussi ce genre de mésaventure avec le logiciel Louvois (soldes erronées,

retardées etc.). A se demander s’il y a des responsables là-haut !